

Séminaire de formation continue 3

Interaction entre interprètes communautaires et professionnel-le-s de la santé :

Lignes directrices

Les présentes lignes directrices ont été adoptées par la Commission qualité le 24 septembre 2014. Elles viennent compléter le descriptif du séminaire.

Public cible	<p>Le séminaire présuppose une compréhension de base de l'interprétariat communautaire et des rôles en situation de triologue.</p> <p>Les professionnel-le-s acquièrent ces bases au moyen de l'unité d'apprentissage en ligne ; les interprètes communautaires devraient avoir terminé la formation de base et obtenu le certificat INTERPRET, et disposer de premières expériences d'interprétariat communautaire dans le domaine de la santé.</p>
Objectifs	<p>Pour que l'objectif global soit atteint, un dialogue doit avoir lieu lors de la dernière partie du séminaire entre les interprètes et les professionnel-le-s et le résultat doit être formulé explicitement. L'effet durable recherché ne se produira que lorsque le consensus final relatif aux rôles et aux manières de procéder lors de dialogues au sein de l'institution (hôpital ou autre entité du domaine de la santé) sera communiqué et aussi soutenu par le service d'interprétariat. Les personnes qui en prendront la responsabilité en tant que représentant-e-s de l'institution du domaine de la santé et aussi du service d'interprétariat doivent être clairement définies.</p> <p>Durant la première partie du séminaire, les interprètes communautaires travaillent sur d'autres thèmes, pour lesquels des objectifs spécifiques peuvent être fixés. Mais l'accent doit être mis sur les rôles, les attentes à l'égard des rôles et les comportements adoptés durant le triologue.</p>

<p>Durée</p>	<p>Pour les deux groupes de participant-e-s, interprètes et professionnel-le-s, la participation à la première partie, dans la forme définie pour chaque groupe, est une condition obligatoire. Sans cette préparation, les objectifs de la deuxième partie, commune, ne sont pas réalisables.</p>
<p>Lieu</p>	<p>Dans la mesure du possible, le séminaire est organisé dans une institution du système de la santé, c'est-à-dire que les professionnel-le-s sont déjà sur place et la mise en œuvre des résultats est soutenue par l'institution (voir objectifs).</p>
<p>Contenu, méthodes et standards</p>	<p>Les indications et standards suivants valent pour les éléments du temps de présence au séminaire, soit la première partie pour les interprètes communautaires et la seconde partie, commune.</p> <p>Conception fondamentale de l'interprétariat communautaire : le concept d'une traduction complète, fidèle et aussi proche que possible du message dans la langue source forme la base des séminaires. Il est fait explicitement référence à cette conception de l'interprétariat qui s'oppose au mythe de la traduction mot à mot d'une part, et à la traduction libre, simplificatrice ou explicative d'autre part. Cette compréhension de base devrait aussi être notée explicitement dans la convention finale (« contrat ») établie entre interprètes communautaires et professionnel-le-s, ou dans des notices correspondantes déjà existantes.</p> <p>Orientation vers les besoins dans le respect du cadre fixé : les points décrits dans le descriptif du séminaire ne doivent pas tous être traités avec le même approfondissement. En déterminant les thèmes principaux, la formatrice ou le formateur devrait se fonder surtout sur les besoins de l'institution du domaine de la santé qui organise le séminaire ou du service d'interprétariat communautaire.</p> <p>Orientation vers les expériences vécues et les ressources : pour tous les thèmes traités, il est possible de bâtir sur les expériences des participant-e-s. Les difficultés, les situations de travail exigeantes rencontrées ou des obstacles n'ayant pas pu être surmontés peuvent en partie être utilisés dans le cadre de dispositifs du type « intervision ».</p> <p>Orientation vers la recherche de solutions : lors du traitement de situations difficiles, l'accent est mis sur l'identification d'approches de solutions et de possibilités d'action, dans le cadre du rôle de chacun et des principes d'éthique professionnelle, et non pas sur une analyse rétrospective ou même sur une recherche de coupables.</p> <p>Dans la seconde partie, cette approche doit également former la base de la clarification des attentes réciproques et de la détermination de principes et d'accords relatifs à la collaboration entre interprètes communautaires et professionnel-le-s.</p>

	<p>Soutien du transfert à la pratique : aussi bien l'institution qui organise le séminaire que les participant-e-s s'engagent à communiquer les principes fixés à leur collaborateurs ou collègues et à en tenir compte lors de collaborations futures. Leur mise en œuvre sera également promue et soutenue (voir objectifs) par les institutions correspondantes (entité du domaine de la santé ainsi que service d'interprétariat).</p>
<p>Contrôle des acquis et transfert dans la pratique</p>	<p>Aucun contrôle formel d'apprentissage n'a lieu.</p> <p>Afin de fixer le consensus relatif aux rôles et aux comportements dans le cadre du dialogue et pour soutenir son application pratique, une notice institutionnelle concise est rédigée, ou des notices déjà existantes sont examinées et éventuellement adaptées.</p>
<p>Evaluation</p>	<p>Afin que les évaluations puissent être comparées pour l'ensemble de la Suisse, le formulaire d'évaluation conçu spécialement pour ce séminaire doit être employé.</p>
<p>Attestation</p>	<p>L'attestation de participation n'est établie que pour les personnes qui ont été présentes toute la journée. Elle devrait comporter les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – nom et prénom de la participante ou du participant – date(s) du séminaire ainsi que sa durée – thèmes traités – nom de la formatrice ou du formateur – institution en charge de l'organisation
<p>Formateurs/trices</p>	<p>Les formatrices et formateurs ont une formation dans le domaine de l'interprétariat, au niveau ES ou HES et disposent d'une expérience dans le domaine de l'interprétariat communautaire en dialogue. Idéalement, ils disposent d'un background spécialisé dans le domaine de la santé.</p> <p>Ils ont une qualification dans le travail de formation d'adultes, au moins au niveau du certificat FSEA, ou ils sont accompagnés pour la conception et la planification du séminaire par un/e professionnel/le de la formation qui dispose d'une qualification, au moins au niveau du brevet fédéral de formateur/trice.</p>